

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DICOM 8 Convention de prêt d'œuvres pour l'exposition « Cabu ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec la société CABU OFFICIEL ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de prêt d'œuvres avec la société CABU OFFICIEL.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de prêt d'œuvres avec la société CABU OFFICIEL, jointe à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO